15 centimes ISSN 1148-1498

N° 131 LE PUBLIPHOBE 1er-11-2011

« La fourmi n'est pas grande, mais elle creuse la montagne. » (Proverbe russe.) Dernier numéro paru : 1er-9-2011 (22e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V, » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ « C'est scientifique, la télévision tue » (Le Monde, 8 octobre 2011)

(Faute de place et par commodité, ne sont cités ici ni le nom des chercheurs impliqués, ni les titres des revues scientifiques, et les guillemets des citations sont supprimés. Le lecteur pourra se reporter à l'article du Monde du 8 octobre 2011.)

CHIFFRES: Chaque heure passée devant la télévision (TV) après l'âge de 25 ans amputerait l'espérance de vie de 21,8 minutes. – Regarder la TV 3 heures par jour pendant vingt ans ampute en moyenne l'espérance de vie d'une année. – Regarder la TV avant l'âge de 2 ans est associé à des retards de langage, à des retards cognitifs et, plus tard, à des résultats scolaires plus faibles et à des troubles de l'attention et de la concentration. – Chaque heure que les enfants de moins de 3 ans passent à regarder la TV correspond à un doublement du risque de voir survenir des problèmes d'attention cinq ans plus tard. – Chaque heure de TV entre 40 ans et 59 ans augmente de 30 % la probabilité de développer la maladie d'Alzheimer.

RISQUES: passivité d'esprit, baisse d'attention, retards cognitifs, retards de langage, maladie d'Alzheimer, obésité, diabète, affection cardio-vasculaire, cancer, modification du rapport de l'enfant à la perception des risques liés au tabac, à la drogue, risque de comportement agressif chez certains enfants et adolescents, en les désensibilisant à la violence.

DONC: La TV est un instrument de repli sur soi. – Son utilisation actuelle en fait un problème de santé publique mondial.

II Le collège François-Jean-Armorin protège ses élèves de 6^e (Crest [Drôme], rentrée scolaire 2011)

Cela faisait vingt ans que *Le Publiphobe* le préconisait (*LP* 9 et 15), c'est chose faite au collège François-Jean-Armorin, à Crest (Drôme). L'été dernier, les parents des futurs élèves de 6^e pour l'année scolaire 2011-2012 ont reçu, parmi les instructions concernant les fournitures scolaires, celle-ci : « Chers parents... Votre enfant, élève du collège *public* F.-J.-Armorin, n'a pas vocation à faire de la publicité pour des marques *privées* : veillez à lui acheter un matériel scolaire le plus neutre possible. »

III ■ Hommage à Charles Garnier devant l'Opéra (Paris, 1^{er} octobre 2011)

Le 1^{er}-10-2011, les associations antipublicitaires (Paysages de France, Résistance à l'agression publicitaire, le Collectif des déboulonneurs [V. X]) ont rendu hommage, avec la Brigade activiste des clowns (BAC) et des cyclistes de la Vélorution, à l'architecte Charles Garnier, auteur de l'article de 1871 « Les affiches agaçantes » (V. XI), devant son œuvre, l'Opéra. Durant une heure, en plus de leurs habituelles banderoles, elles en ont déployé deux autres : « Charles Garnier avec nous » et « La publicité mange le paysage ». Elles ont diffusé ledit article dont des extraits ont été lus publiquement. Le buste de l'architecte, à gauche de l'Opéra, a aussi reçu la visite des manifestants. Reportage sur le site <u>www.telebocal.org</u>, photos sur les sites des associations.

IV ■ « Camions-citernes » de soda devant l'Opéra : un cas de violence publicitaire (Paris, 1^{er} octobre 2011)

Vous fabriquez du soda états-unien. Vous avez l'argent et, avec vous, le système : le politique, la technologie, le sommeil du peuple ; vous êtes le système, donc sûr de votre coup. C'est samedi, il fait beau. Vous savez la publicité interdite aux abords des monuments historiques. Vous ne demandez pas l'autorisation (craignez-vous qu'on ne vous l'accorde pas ? allons!). Vous avez de quoi payer l'amende. Vous mettez des casquettes, des uniformes noirs sur trois jeunes filles (plutôt que sur de vieux hommes). Vous remplissez deux camions de canettes, les recouvrez d'une pellicule aux couleurs de votre marque. Vous les garez le long du trottoir, devant l'Opéra – c'est samedi, les centaines de touristes les auront pour premier plan. Vous laissez tourner les moteurs. Vos filles s'installent sur le trottoir et distribuent gratuitement vos canettes – il fait beau, les passants sont abreuvés par vous. Pas seulement eux : quelques jeunes fêtardes excentriques peinturlurées, rebelles incontrôlables, viennent boire à votre fontaine ; des policiers aussi ; des manifestants antipublicitaires aussi, concomitamment présents. L'univers vous est redevable de l'abreuver. Faute de place dans les poubelles débordant de canettes vides, le surplus jonche le trottoir. Comme certains militants (aigris, bien sûr) préfèrent, plutôt que de boire votre soda, en répandre symboliquement sur le bitume, barbouiller vos camions de peinture et arracher un bout de leur pellicule publicitaire, vous commencez à vous sentir indésirable. Pas grave, tout le monde vous a vu, tout le monde vous a bu. Quand la police, pour éviter que la situation ne dégénère, vous fait enfin plier bagage, les applaudissements et les huées de la foule font à vos camions un départ en fanfare qui vous fait remarquer encore plus. Le soir même, votre marque est abondamment citée dans les articles et les comptes rendus consacrés à la manifestation antipublicitaire. Tout le monde crie victoire pour avoir contribué à vous déloger. N'empêche : grâce à votre violence, la violence du système, vous avez gagné.

V ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : des œufs contre les panneaux

Le Collectif des déboulonneurs (V. X), né à Paris en 2005 (*LP* 91...), a de nouveau agi en septembre et octobre. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Septembre 2011. Le 3, à 17 h, à **Lille** (pl. Richebé, r. du Molinel), 2 panneaux de l'affich. CBS ont été barbouillés par 2 militants, devant 20 amis, 5 polic. et 2 journal. (Wéo...). Relevé d'identité des 2 barbouilleurs. Art. avec photo dans *La Voix du Nord* du 4. Le 28, à 19 h, encore à Lille (rue Javary, près du Zénith), des panneaux de l'affich. JCDecaux ont été barbouillés (notamment par projection d'œufs remplis de peinture) et privés d'électricité (pour 2 d'entre eux) par 4 militants, devant 10 amis. Art. dans *La Voix du Nord* du 28.

Octobre 2011. Le 15, à 10 h, à **Rouen** (Mont-Saint-Aignan, Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville), 105 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été barbouillés (au blanc d'Espagne) par 21 militants, devant 3 journal. Art. avec photo dans *Liberté-Dimanche* du 16, dans *Paris Normandie* du 17, reportage (12 min) sur radio HDR.

Photos et comptes rendus : http://www.deboulonneurs.org/.

VI Procès du Collectif des déboulonneurs : les barbouilleurs vont-ils dédommager l'afficheur ? Suspens !

Paris, 6 septembre 2011 : procès en appel renvoyé au 3 avril 2012. L'avocate générale (Laurence Vichnievsky), écologiste notoire, remplaçant un collègue au pied levé et craignant que son engagement politique ne jette un soupçon de partialité sur ses réquisitions, a demandé le renvoi du procès, accordé par la juge. L'avocat des militants (William Bourdon) a accepté le renvoi, citant la Cour européenne des droits de l'homme, qui préconise de préserver l'« apparence » de l'impartialité de la justice. Commentaire du *Publiphobe* : Si le prochain avocat général est, non pas écologiste, mais antipublicitaire (notoire ou pas), le procès sera-t-il de nouveau renvoyé ? Et s'il appartient à la Ligue de défense de la cravate et qu'un des prévenus en porte une ?

Paris, 7 septembre 2011: audience au tribunal de grande instance. Élise Ayrault, Vincent Boroli, Yvan Gradis, Nicolas Hervé, Raphaël Jolly, Yann Le Breton, Hadrien Martel, Jean-François Tabardin et Laurent Veyre de Soras sont passés devant la 16^e chambre/2 du tribunal de grande instance pour le barbouillage, le 28 novembre 2009, de 4 panneaux Avenir-JCDecaux (*LP* 117). La salle était remplie de sympathisants. Peu de journalistes, en revanche, pour une fois.

Le **président** (Denis Couhé, un peu sphinx ironique, mais plutôt souriant et ouvert) constate que la « victime » (JCDecaux) n'est pas représentée, mais qu'elle s'est constituée partie civile par l'envoi d'une facture de 807,08 euros au titre de dommages-intérêts. Les 9 prévenus, alignés à la barre, s'expriment à tour de rôle. YG dédie sa plaidoirie à Manosque, évoque Charles Garnier (dont il offre au juge, via la greffière qui le lui remet, l'article de 1871 « Les affiches agaçantes »), Michel Serres et son article de 1997 (« ... brûler ces panneaux honteux et leurs auteurs au milieu... »), présente l'action des Déboulonneurs comme la « tentative de la dernière chance » avant le règne de la violence suscitée par la publicité, demande son aide au juge, évoque la relaxe de 2010 et le moratoire qui s'était ensuivi, et explique que c'est la surpublicité, et non la publicité, qui est en cause.

La **procureure** (Laetitia Dhervilly) demande aux prévenus s'ils sont prêts à dédommager la victime. — Non. S'ils comptent récidiver. — Oui, si nécessaire.

Les 3 **témoins** sont appelés l'un après l'autre : Yves Cochet (député écologiste, ancien ministre de l'Environnement, ancien vice-président de l'Assemblée nationale) évoque les groupes de pression virulents qui forcent la classe politique à des reculades ; Isabelle Darnis (nutritionniste) explique les ravages du conditionnement publicitaire sur les jeunes ; Serge Latouche (économiste « décroissant ») stigmatise le gaspillage des ressources naturelles induit par la publicité et la société de surconsommation.

La **procureure** (sympathique dans son zèle sans excès ni effets de manche et sa fausse sévérité) reproche aux prévenus de faire perdre son temps à la justice, requiert 300 euros, fermes pour les 4 dotés d'un casier judiciaire, avec sursis pour les autres.

L'avocat (William Bourdon) demande de l'audace au président, face aux prévenus que soutiennent des politiques, des professeurs... et qui, à l'égal des grands inspirateurs historiques de la désobéissance civile (Thoreau, Gandhi, King...), font émerger un débat d'intérêt général. Il plaide la relaxe (état de nécessité ou loi de 1881) ou au moins une dispense de peine.

Le **président**, après une délibération d'une demi-heure (pour plusieurs affaires), requalifie les faits en « dommage léger » (la victime ne réclamant que 807,08 euros), ne retient pas la circonstance aggravante de délit en réunion (le dommage étant léger), relaxe JFT (qui n'avait pas barbouillé mais symboliquement tenu le bras d'un barbouilleur par solidarité), déclare les autres coupables – ils auraient dû préférer la « voie des urnes », propre à la « démocratie », et ont enfreint les « règles de la vie sociale » –, condamne RJ, absent, à 100 euros d'amende (équivalent au sursis de sa précédente condamnation), condamne tout le monde (sauf JFT) à payer à la « victime » ce qu'elle réclame, enfin – puisque l'action fut « pacifique » et eu égard à la « modicité relative du préjudice » – ajourne, pour tous (sauf RJ), au 1^{er} mars 2012 le prononcé de la peine qui sera fonction du fait que les dommages-intérêts auront ou non été payés et que les prévenus auront ou non récidivé.

Les **prévenus** n'ont pas fait appel, non pas tant par stratégie (ils étaient partagés quant à l'opportunité de contribuer financièrement à l'œuvre de bienfaisance de JCDecaux...) que parce qu'ils ont, par négligence, laissé passer le délai légal!

VII ■ São Paulo: fin de la récréation

C'était trop beau! São Paulo, capitale économique du Brésil, une des plus grandes villes du monde, s'était débarrassé de la publicité depuis 2007 (*LP* 128). Après une trêve d'à peine cinq ans, la publicité va revenir, grâce à une nouvelle loi votée en septembre 2011. De la publicité sera installée sur 1 000 « horloges » (en fait, des obstacles urbains de 5 mètres de haut), sur les 7 000 aubettes d'arrêt de bus existantes et sur 16 000 nouvelles aubettes. L'ordre va de nouveau régner à São Paulo.

VIII ■ Yvan Gradis au colloque sur « la désobéissance, un enjeu de citoyenneté » (Grigny [Rhône], 8 octobre 2011)

YG a fait un exposé de 16 minutes sur l'antipublicité (surtout l'affichage) devant les 400 participants au colloque sur la désobéissance, organisé par le maire de Grigny, René Balme, et Paul Ariès (*Le Sarkophage*). Lien vers la vidéo : http://www.telesudest.com/grigny 04.html.

IX Agenda

20-11-2011, Lille: action du Collectif des déboulonneurs (V. X); 11 h, pl. de la République, côté Gambetta (deboulonneurs_lille@no-log.org_) 26, Clermont-Ferrand: action symbolique sur l'affichage et les boîtes aux lettres, 15 h, place de Jaude (contact: legrap@gmail.com).

X Carnet d'adresses

- Casseurs de pub : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tél. 04 72 00 09 82 ; téléc. 04 78 28 57 78 ; internet : www.casseursdepub.org.
- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.
- La Meute des chiennes de garde (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.
- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-téléc. 04 76 03 23 75 ; internet : http://paysagesdefrance.org/.
- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XI Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Série complète des 130 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).
- « Les affiches agaçantes », article de 1871 de Charles Garnier (9 pages, soit 60 g, enveloppe comprise).

XII Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.]
- Commandes (des articles du catalogue): sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 131 peut être photocopié et diffusé.